ANNEXE 1 : TRAME DU RAPPORT DE CONTRÔLE POUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

1) En couverture

- Titre : Contrôle inopiné Police de l'eau – Campagne 20XX
- Dates du contrôle
- Photo de la vue globale de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)
- Nom de la commune
- Le type de filière de traitement
- Coordonnées du service commanditaire (DDT)

2) Présentation du contexte du contrôle

- Objet du contrôle ;
- Interlocuteurs présents : fonctions, coordonnées (tél, courriel et adresse) ;
- Les accréditations et les agréments du titulaire du marché dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques par le ministère chargé de l'environnement.

3) Présentation générale du système d'assainissement (informations à collecter par le prestataire auprès du maître d'ouvrage ou de l' exploitant) et résultat de l'examen visuel, olfactif et auditif (VOA)

- Localisation de la STEU et du rejet sur un fond de plan IGN
- Pour la STEU :
  - Adresse ;
  - Nom du maître d'ouvrage ;
  - Nom du délégataire (société, interlocuteur, adresse et coordonnées) ;
  - Date de création et nom du constructeur ;
  - Type de filière de traitement et capacité nominale en EH, capacité hydraulique et organique ;
  - Synoptique ou schéma de la STEU mentionnant les principaux points sandre ;
  - Présentation détaillée des files eaux et boues ;
  - Dates de restructuration ou d'amélioration de la filière eau ou boues;
  - Indications sur la destination des boues ;
  - Indications sur le milieu récepteur et coordonnées Lambert 93 du rejet.
  - Rendu de l'examen VOA avec identification des éventuelles anomalies fonctionnelles et structurelles constatées ;

- Pour le réseau :
  - L'agglomération d'assainissement ;
  - Type de réseau (unitaire, séparatif, mixte, etc.) et linéaires ;
  - Nombre et situation des déversoirs d'orage (DO) et des postes de refoulement (PR) avec indication sur présence de trop plein (TP);
  - taux de raccordement ;
  - schéma simplifié du réseau de collecte et localisation des PR, DO et TP ;
  - Si collecte d'eaux usées non domestiques, préciser si autorisation signée ;
  - Milieu récepteur des trop-pleins ;
  - Rendu de l'examen VOA avec identification des éventuels dysfonctionnements constatés.

4) Volet réglementaire

- Type d'acte réglementaire applicable : arrêté préfectoral ou récépissé de déclaration ainsi que l' arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif à l'assainissement(par défaut) ;
- Limites de qualité des rejets transmises préalablement au contrôle par la DDT51;
- Exploitation et auto-surveillance : Présence du registre de la station et tenue à jour, présence et conformité des équipements d'autosurveillance, etc.

5) Déroulement du contrôle

- Présentation des points de contrôle et des équipements employés, des difficultés rencontrées et des dysfonctionnements constatés (aménagements des points de contrôle, etc.) ;
- Photothèque : de la vue globale de la station (files eau et boues), des points de mesures équipés, de l'état des ouvrages, des dysfonctionnements relevés, du milieu naturel, etc.

6) Présentation des résultats et interprétation

- Relevé de la pluviométrie ;
- Relevé des compteurs électriques ;
- Débits entrée / sortie / by-passé au point A2 et A5 : graphique et tableau (valeurs et statistiques : max, min, total),
- Concentrations et flux entrée / sortie, calcul des rendements de traitement (mise en valeur des concentrations entrée / sortie hors norme), confrontation des résultats avec les limites réglementaires (cf. tableau ci-après) ;
- Comparaison avec la dernière autosurveillance complète ou analyses contradictoires et le cas échéant, justification des écarts ;
- Résultats des analyses contradictoires ordonnées par le maître d'ouvrage le cas échéant ;
- Calcul des indicateurs de fonctionnement : taux de charge hydraulique et organique, taux de collecte (base DBO5 et NTK), taux de dilution, ratio C/N/P, rapport DBO5/DCO et suivants, consommation électrique par Kg DBO5 éliminé, l'indice de décantabilité des boues, accompagné d'une exploitation des résultats ;
- Fiche des prélèvements dans le milieu naturel : description du milieu naturel en amont / aval du rejet, localisation des points de prélèvement (localisation, dimension, aspect de l'eau, du lit, des berges, du point de rejet, et présentation de l'impact du rejet sur le milieu au regard de la grille figurant dans le tableau 42 de l'arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 (cf annexe 3).

7) Observations sur la chaîne d'autosurveillance :

Description des appareillages en place et du respect des règles d'installation et d'exploitation

8) Appréciations sur le fonctionnement global du système d'assainissement

L'examen olfactif, auditif et visuel et l'interprétation des résultats des prélèvements permettent au titulaire du marché d'apporter une appréciation globale du système d'assainissement, en traitant en particulier les points suivants :

- Qualité des rejets et respect des limites réglementaires ;
- Impact sur le milieu naturel ;

- Synthèse des anomalies structurelles et fonctionnelles observées et explications des causes possibles ;
- Proposition(s) d'amélioration du système pour résoudre les dysfonctionnements de façon pérenne ou transitoire.

Les rapports d'analyses du laboratoire figurent en annexe de ce rapport

Présentation des résultats d'analyse EU brutes et traitées

	Entrée station		Sortie station		Rendement épuratoire	Valeurs rédhibitoires
	Concentrations (mg/l)	flux (kg/j)	Concentrations (mg/l)	flux (kg/j)	%	Concentrations (mg/l)
MES	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j		2,5 X concentration en sortie sauf lagunage (150 mg/l)
DBO5	d'O_2	d'O_2	d'O_2	d'O_2		2 X concentration en sortie
DCO	d'O_2/l	d'O_2/l	d'O_2/l	d'O_2/l		2 X concentration en sortie
NTK	de N	de N	de N	de N		
NO2	de N	de N	de N	de N		
NO3	de N	de N	de N	de N		
NH4	de N	de N	de N	de N		
NGL	de N	de N	de N	de N		
P. total	de P	de P	de P	de P		